ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Division de l'Accompagnement et du Conseil aux Etablissements Scolaires

DACES/25-1042-57 du 21/04/2025

APPEL A CANDIDATURE - REFERENTS OP@LE-TICKETS VERDON ACADEMIQUES

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement - Mesdames et Messieurs les secrétaires généraux d'établissement - Mesdames et Messieurs les secrétaires généraux agents comptables

Dossier suivi par : Chef de la DACES : M. GARNIER - Tel : 04 42 91 72 88 - Adjointes au chef de division : Mme CHAIX - Tel : 04 42 91 74 80 - Mme FOLACCI- Tel : 04 42 91 74 92 - Mail : ce.daces@ac-aix-marseille.fr

Cet appel à candidature est interne à l'académie d'Aix-Marseille.Chef de la DACES : M. GARNIER - Tel : 04 42 91 72 88 - Adjointes au chef de division : Mme CHAIX - Tel : 04 42 91 74 80 - Mme FOLACCI- Tel : 04 42 91 74 92 - Mail : ce.daces@ac-aix-marseille.fr

L'académie d'Aix-Marseille souhaite renforcer le réseau de référents Op@le-tickets Verdon qui œuvrent aux côtés de la cellule MF^2 de la DRA-SI à la résolution des tickets Verdon de 1er niveau.
Ces référents ont pour mission de s'assurer de l'appropriation du PGI par les différents utilisateurs et du bon niveau de fonctionnement du progiciel jusqu'à la fin du processus de déploiement qui est fixé en 2026, mais qui nécessitera un investissement dans l'accompagnement prolongé sur les années 2027 et 2028.

L'expertise métier utilisateur Op@le de ces référents (que ce soit en sphère ordonnateur ou en sphère comptable), vient ainsi renforcer l'expertise métier de l'équipe informatique MF² de la DRA-SI pour accélérer le délai de résolution des tickets Verdon.

Ils seront régulièrement consultés par la DACES et par la cellule MF² de la DRA-SI pour faire part de leur analyse du fonctionnement du PGI au regard de leur mission et pour proposer des actions d'amélioration du plan d'accompagnement.

Pour accomplir leur mission les référents Op@le – tickets Verdon bénéficieront d'une lettre de mission annuelle. Leur engagement au service de cette mission sera reconnu par une indemnité annuelle de 800 €, à laquelle s'ajoutera une part variable du complément indemnitaire annuel majorée d'un coefficient 3.

Les candidatures sont à retourner par mail à la DACES à l'adresse refacaopale@ac-aix-marseille.fr, dans les deux semaines qui suivent la publication au bulletin académique, soit jusqu'au lundi 5 mai 2025.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille